

Compte rendu séance du Conseil Municipal du 31 mars 2026

Présents : M. ALBERT Léo - Mme BLANCHET Florence - M. CHABUEL Alain - Mme FURMINIEUX Sarah – Mme GARIN Anne - Mme GUILLET Alexia - M. LABADIE Hervé - M. PEYTOUR Jean-François - M. PEREZ André – M. PERTILLE Morgan – Mme TURENNE Françoise - M. SERRE Jean-Louis
Absentes excusées : Mme COLIN Valérie – Mme FAURE Marie-Charlotte - Mme LACROIX Fanny

Ordre du jour :

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Florence BLANCHET, en qualité de 1^{re} adjointe au maire, qui remplace Mme Fanny LACROIX empêchée, et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Désignation de la secrétaire de séance : Mme GUILLET Alexia

1. Approbation du dernier PV du conseil municipal

Il est proposé au Conseil d'approuver le PV du Conseil Municipal du 20 mars 2026. Après en avoir délibéré, les élus ont validé à l'unanimité le PV du dernier Conseil Municipal.

2. Désignation des représentants aux organismes extérieurs et commissions communales

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseillers municipaux de procéder à la désignation des nouveaux délégués titulaires et suppléants afin de représenter la Commune au sein des organismes auxquels elle participe,

Considérant qu'en vertu de l'article L2121-20 du CGCT, il est demandé de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et représentations.

Mme la 1^{re} adjointe propose comme indiqué dans le tableau les élus pour représentants :

Organisme	Représentants de la Commune
Territoire d'Énergie Isère (Te38)	Délégué titulaire Jean-Louis SERRE Délégué suppléant André PEREZ
Syndicat Intercommunal des Eaux de St Jean d'Hérans/St Sébastien	Conseiller syndical Léo ALBERT Conseiller syndical Alain CHABUEL Invité permanent Jean-Louis SERRE
SERPATON	Déléguée titulaire Alexia GUILLET Délégué suppléant Alain CHABUEL
Correspondant défense	Fanny LACROIX - Hervé LABADIE
SIAD/ADMR	Déléguée titulaire Florence BLANCHET Délégué suppléant Jean-Louis SERRE
Correspondant sécurité routière	Hervé LABADIE
Correspondant SDIS	Fanny LACROIX Jean-Louis SERRE

Association des communes forestières COFOR	Déleguée titulaire Alexia GUILLET Délégué suppléant Morgan PERTILLE
Fédération des Alpes de l'Isère	Jean-Louis SERRE Anne GARIN Alexia GUILLET
Référent Ambroisie	Hervé LABADIE Suppléants Alexia GUILLET, Léo ALBERT et Morgan PERTILLE
Référent frelon asiatique	Jean-François PEYTOUR Françoise TURENNE
Élue Rurale Relais Égalité AMRF	Alexia GUILLET Florence BLANCHET Sarah FURMINIEUX
Commission de contrôles des listes électorales	Déleguée titulaire Alexia GUILLET Délégué suppléant Florence BLANCHET

Il est rappelé que le représentant de la Commune dans le cadre de la Conférence Territoriale organisée par le Conseil Départemental et à la Communauté de Communes du Trièves est la Maire. En cas d'empêchement de celle-ci, ce sont ses suivants dans l'ordre du tableau qui prennent sa place.

Il est proposé au Conseil de valider les propositions présentées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité d'approuver le tableau ci-dessus.

3. Commissions communales et comités consultatifs

Il est proposé l'institution des commissions communales suivantes avec création de comités consultatifs connexes :

- **Commission « Vie scolaire - Enfance – Jeunesse » :**

Présidente : Fanny LACROIX / Vice-Président : Alain CHABUEL

Florence BLANCHET, Valérie COLIN, Marie-Charlotte FAURE – Sarah FURMINIEUX

- **Commission « Alimentation - Agriculture » :**

Présidente : Fanny LACROIX / Vice-Présidente : Alexia GUILLET

Jean-Louis SERRE, Hervé LABADIE, Florence BLANCHET, Anne GARIN, Alain CHABUEL, Françoise TURENNE

- **Commission « Réseaux – Transition énergétique » :**

Présidente : Fanny LACROIX / Vice-Président : Jean-Louis SERRE

Léo ALBERT, Hervé LABADIE, André PEREZ, Anne GARIN, Alexia GUILLET

- **Commission « Marmottière - PRL » :**

Présidente : Fanny LACROIX / Animatrice : Sarah FURMINIEUX

Florence BLANCHET, Marie-Charlotte FAURE, Jean-Louis SERRE, Alexia GUILLET, Alain CHABUEL

- **Commission « vie culturelle - citoyenneté et cadre de vie » :**

Présidente : Fanny LACROIX / Animatrice : Florence BLANCHET

Jean-François PEYTOUR, Françoise TURENNE, Sarah FURMINIEUX

- **Commission « Urbanisme »**

Présidente : Fanny LACROIX / Vice-président : Jean-Louis SERRE
Hervé LABADIE, Léo ALBERT, Alexia GUILLET, André PEREZ

- **Commission « achat - marchés publics - CAO »**

Présidente : Fanny LACROIX / Vice-Président : Hervé LABADIE (titulaire pour la CAO)
Alain CHABUEL (titulaire pour la CAO), Jean-Louis SERRE (titulaire pour la CAO), Léo ALBERT
(suppléant pour la CAO) , André PEREZ (suppléant pour la CAO)
Florence BLANCHET, Sarah FURMINIEUX

- **Commission « Logements communaux »**

Présidente : Fanny LACROIX / Vice-Présidente : Florence BLANCHET
Jean-Louis SERRE, Alain CHABUEL, Alexia GUILLET, Hervé LABADIE, André PEREZ,
Françoise TURENNE

- **Commission « Communication »**

Présidente : Fanny LACROIX / Vice-Présidente : Alexia GUILLET
André PEREZ, Françoise TURENNE, Florence BLANCHET

- **Commission « voirie – entretien – sécurité – travaux – matériel »**

Présidente : Fanny LACROIX / Vice-Président : Hervé LABADIE
Alain CHABUEL, Morgan PERTILLE, Léo ALBERT, Alexia GUILLET, Jean-Louis SERRE

- **Commission « Eau et Assainissement »**

Présidente : Fanny LACROIX / Vice-Président : Léo ALBERT
Alain CHABUEL, Hervé LABADIE, Alexia GUILLET, Jean-Louis SERRE, Morgan PERTILLE

- **Commission « Alpage »**

Présidente : Fanny LACROIX / Animatrice : Anne GARIN
Alain CHABUEL, Hervé LABADIE, Alexia GUILLET, Jean-Louis SERRE

- **Commission « Arboretum »**

Présidente : Fanny LACROIX / Animateur : Morgan PERTILLE
Léo ALBERT, Alexia GUILLET, Jean-Louis SERRE, Hervé LABADIE, Sarah FURMINIEUX

- **Commission « Projet Maison des Marionnettes »**

Présidente : Fanny LACROIX / Vice-présidente : Florence BLANCHET
Jean-François PEYTOUR, André PEREZ

- **Commission « Projet Salle Pierre Arnaud »**

Présidente : Fanny LACROIX / Animateur : Morgan PERTILLE
Alain CHABUEL, Léo ALBERT, Florence BLANCHET, Marie-Charlotte FAURE, Alexia
GUILLET, Jean-Louis SERRE, Hervé LABADIE, André PEREZ, Anne GARIN, Valérie COLIN,
Sarah FURMINIEUX, Françoise TURENNE, Jean-François PEYTOUR

- **Commission « Forêt et Natura 2000»**

Présidente : Fanny LACROIX / Vice-Présidente : Alexia GUILLET
Morgan PERTILLE, Alain CHABUEL, Léo ALBERT, Jean-Louis SERRE, Anne GARIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité d'approuver les différentes commissions communales ci-dessus.

4. Convention de partenariat avec l'entreprise à but d'emploi PEP'S

Mme la 1^{re} adjointe explique que l'entreprise à but d'emploi « Pep's » est une structure créée en 2022 dans le cadre du dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, visant à faire de l'emploi un

droit accessible à tous. Elle recrute en CDI, au SMIC et à temps choisi, des personnes durablement privées d'emploi pour réaliser des activités utiles au territoire, non concurrentielles et respectueuses de l'environnement.

Dans ce cadre, la Commune souhaite s'inscrire dans cette démarche à travers une convention de partenariat qui prévoit la possibilité de recourir à des prestations de services proposées par « Pep's », selon les besoins de la Commune et dans le respect du cadre réglementaire du dispositif.

La convention formalise les modalités de collaboration : « Pep's » intervient sur la base de devis validés par les deux parties et s'engage à adapter son offre en fonction des besoins. En contrepartie, la Commune contribue financièrement aux activités réalisées pour une durée d'un an renouvelable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'approuver la signature d'une convention de partenariat et autorise Mme la Maire à signer les documents dans le cadre de cette convention.

5. Renouvellement de l'adhésion à l'Association Nationale des Pionniers et Combattants Volontaire du Maquis du Vercors, Famille et Amis

En novembre 2025, le Conseil a choisi d'adhérer à l'Association Nationale des Pionniers et Combattants Volontaires du Maquis du Vercors, Familles et Amis dans le cadre de son devoir de mémoire. Cette adhésion vise à soutenir les actions de transmission et de valorisation de l'histoire de la Résistance locale, en particulier celle du Maquis du Vercors. Elle permet également de participer à la préservation du patrimoine historique du territoire, de renforcer les liens avec les acteurs mémoriels et de contribuer aux initiatives pédagogiques à destination des jeunes générations, afin de faire vivre les valeurs d'engagement, de solidarité et de liberté portées par ces événements.

Il est proposé d'adhérer à nouveau pour 30 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'approuver le renouvellement de cette adhésion.

6. Subventions à l'association du Don du Sang et à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie

Mme la 1^{re} adjointe propose et rappelle que la commune subventionne au même motif que pour le point précédent les associations qui participent aux différentes commémorations sur la commune. Pour la FNACA, il est proposé une subvention de 50 €.

Pour le don du sang la participation est faite à titre symbolique de 50 € par an afin de permettre à ce dispositif de perdurer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'approuver les subventions aux deux associations.

7. Création d'un poste d'emploi non permanent pour accroissement d'activité à 31 heures 30 de contractuelle ponctuelle

Mme la 1^{re} adjointe explique au Conseil Municipal les obligations administratives pour les collectivités en matière de ressources humaines. Cette création est une démarche obligatoire afin de pouvoir fusionner les contrats d'un agent en poste actuellement sur un mi-temps de comptabilité et d'un second poste de 14 h sur le contrat de coordinatrice des associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'approuver la création d'un poste d'emploi temporaire pour accroissement d'activité à 31 h 30.

8. Création d'un poste d'emploi permanent à 31 heures 30 de contractuelle

Mme la 1^{re} adjointe explique que cette création vient finaliser la démarche d'un poste qui réunira les deux anciens contrats d'un agent de manière permanente afin de remplir les missions de comptabilités et de coordination des associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'approuver la création d'un poste d'emploi permanent à 31 h 30 de contractuelle.

9. Aide financière aux maires et adjoints qui utilisent des CESU pour rémunérer la garde de leurs enfants

Mme la 1^{re} adjointe explique que tous les maires, tous les adjoints et, désormais, tous les conseillers ont la possibilité d'obtenir une aide financière de la commune lorsqu'ils utilisent des CESU pour rémunérer des salariés, des associations ou des entreprises agréées chargés soit de la garde des enfants, soit de l'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile ou d'une aide à la mobilité.

Le Conseil Municipal peut accorder par délibération une aide financière en faveur des élus concernés. Le montant maximum annuel de cette aide est fixé à 1 830 euros par bénéficiaire et par année civile.

Sur présentation d'un état de frais, accompagné d'un justificatif d'utilisation d'un Chèque Emploi-Service Universel, il sera procédé au versement d'une aide financière qui ne pourra excéder le coût des services supportés par le bénéficiaire. Le remboursement des frais de garde se fera dans la limite du montant horaire du SMIC.

Il est proposé au Conseil d'instituer cette aide dans les conditions indiquées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'approuver l'aide financière.

10. Prescription de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme – Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation

Madame la 1^{re} adjointe rappelle aux élus que le Conseil Municipal précédent avait lancé en 2024 une procédure d'élaboration d'une carte communale, mais que le travail d'élaboration de la carte communale a mis en évidence qu'une procédure d'élaboration du PLU était finalement plus adaptée aux enjeux de la commune.

Mme la 1^{re} adjointe expose que l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme est rendue nécessaire afin :

- De répondre à la fois aux enjeux et aux besoins de développement communaux, mais aussi aux évolutions législatives et réglementaires,
- D'assurer l'équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces naturels et agricoles dans un souci de gestion économe de l'espace,
- D'envisager un développement urbain en adéquation avec la capacité des réseaux, la forme urbaine des hameaux et la prise en compte des risques naturels
- De soutenir tout en encadrant le développement des activités économiques et touristiques en particulier sur le secteur de la Marmottière,
- De se doter des outils du PLU, absents de la carte communale : présence d'un règlement spécifique aux différents zonages dont certains secteurs déjà bâtis soumis à des risques naturels ; possibilité d'instaurer des emplacements réservés ; possibilité de définir des secteurs où la construction de nouveaux logements sera réservé à la résidence principale (loi Le Meur) ; possibilité d'instaurer une densité minimale ou un objectif de logements sur certaines grandes parcelles stratégiques (OAP et/ou Règlement)
- De revitaliser les centres villages et de permettre l'accueil de nouveaux ménages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'approuver l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme à la place de la carte communale.

11. Tirage au sort et attribution des lots d'affouage 2026

Mme la 3ème adjointe explique qu'une coupe de bois d'affouage a été réalisée sur la parcelle 25 de la forêt communale côté Saint-Sébastien pour un volume total de 113 m³. Sur proposition des services de l'ONF, après calcul du coût des bûcherons et des frais de gestion, un prix de 44 € le mètre cube a été voté. Il y a 22 inscrits pour 22 lots. Tirage au sort par logiciel gratuit avec les noms des participants inscrits. Le titre de la coupe attribuée devra être réglée pour permettre de récupérer le lot et d'avoir également transmis en mairie l'attestation d'assurance et procédé à la signature du règlement. Le délai d'exploitation est fixé à 5 mois, passé celui-ci les lots non récupérés seront remis en vente sans remboursement. Toutes dégradations, atteintes au lieu ou non nettoyage lors du retrait des grumes entraîneront la déduction du chèque de caution.

Décisions prises par le maire (information au Conseil)

Conformément aux délégations accordées :

- Signature de l'acte d'engagement et de l'ordre de service n° 1 pour l'Assistance à Maître d'Ouvrage ABAMO pour le projet de la Marmottière.

Questions diverses :

La séance du Conseil Municipal est close à 22 h 53.



Florence BLANCHET

L'adjoint délégué
au Maire